



Assemblée générale

Soixante-treizième session

47^e séance plénière

Jeudi 06 décembre 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés..... (Équateur)

La séance est ouverte à 15 h 55.

Point 38 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Projet de résolution (A/73/L.42)

Projet d'amendement (A/73/L.46)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.42.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui pourrait être une journée historique à l'ONU ou une journée comme les autres. Aujourd'hui pourrait être le jour où l'Assemblée générale s'exprime sans réserve et avec clarté morale contre l'un des cas les plus évidents et les plus choquants de terrorisme au monde, ou le jour où elle refuse de le faire.

Vendredi dernier, l'Assemblée générale a adopté six – je répète, six – résolutions condamnant Israël en une seule journée (voir A/73/PV.43). En moyenne, chaque année, l'ONU vote 20 fois contre Israël. Au fil des ans, l'ONU a adopté plus de 500 textes condamnant Israël. Voilà à quoi ressemble une journée ordinaire à l'ONU.

Même si les États-Unis estiment que ce bilan est affligeant, il est incontestable que l'ONU a déclaré publiquement son hostilité à l'égard de l'État d'Israël. Toutefois, pour faire bonne mesure, cet après-midi, il y

aura un autre vote qui donnera à tout le monde une autre chance de se prononcer contre Israël. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est tout à fait différente. Il s'agit de savoir si l'ONU pense que le terrorisme est acceptable si – et seulement si – il vise Israël.

C'est une chose à laquelle nous devons tous réfléchir sérieusement. Le projet de résolution dont nous sommes saisis (A/73/L.42) ne contient aucun commentaire sur les détails d'un accord de paix. Comme je l'ai dit, l'ONU a fait des centaines de commentaires sur ce qu'elle souhaiterait voir dans un accord de paix, et elle le fera encore plus tard aujourd'hui. Ce projet de résolution défend un élément fondamental de la paix. Ce fondement est le rejet du terrorisme, car nous savons tous qu'il ne peut y avoir de paix sans un accord mutuel quant au fait que le terrorisme est inacceptable.

Parlons de certaines des activités du Hamas, une entité désignée par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres comme une organisation terroriste. La charte du Hamas appelle ouvertement à la destruction d'Israël; ses déclarations réitèrent sans cesse cet objectif. Au fil des ans, le Hamas a utilisé plusieurs méthodes barbares pour perpétrer des attentats terroristes. Au début, il utilisait des kamikazes. Dans les années 90 et au début des années 2000, des membres du Hamas armés de bombes montaient à bord d'autobus israéliens, entraient dans des restaurants israéliens et se faisaient exploser, tuant des centaines de civils innocents et blessant des milliers d'autres. Depuis, il a décidé de bombarder aveuglément Israël depuis Gaza, tirant des milliers de roquettes au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-41586(F)



Document adapté

Merci de recycler



cours des cinq dernières années, dont plus de 400 en deux jours le mois dernier. Des quartiers ont été ciblés et un bus a été touché par un missile antichar.

Plus récemment, les tactiques du Hamas ont encore évolué, et il a trouvé des moyens supplémentaires de tuer des civils israéliens et d'endommager des biens civils israéliens. Il a lancé des milliers de cerfs-volants et de ballons enflammés, souvent ornés de symboles nazis, en direction de zones civiles israéliennes. C'est un exemple classique de terrorisme. Pourtant, en dépit de tout cela, l'ONU n'a jamais – je le répète, jamais – adopté une résolution condamnant le Hamas. Elle a adopté 700 résolutions condamnant Israël et pas une seule condamnant le Hamas. Ceci, plus que toute autre chose, est une condamnation de l'ONU elle-même.

Aujourd'hui, maintenant, l'ONU peut modifier ce terrible bilan. Le monde est en train de prendre conscience de la montée dangereuse et troublante de l'antisémitisme partout dans le monde. Le Secrétaire général l'a fermement dénoncé, au même titre qu'un grand nombre de chefs d'État et de parlements dans le monde entier. Pourtant, ce que l'ONU choisira de faire aujourd'hui en dira long sur la volonté de chaque pays de condamner l'antisémitisme, car il n'y a rien de plus antisémite que d'affirmer que le terrorisme n'est pas du terrorisme lorsqu'il vise le peuple et l'État juifs.

Il n'y a rien de plus antisémite que de dire que nous ne pouvons condamner le terrorisme contre Israël, alors que nous n'hésiterions pas une minute à condamner ces mêmes actes s'ils visaient n'importe quel autre pays. J'ai vu certains pays, qui n'adopteraient jamais une telle position par eux-mêmes, se rassembler ici à l'ONU et abandonner tout sentiment d'honnêteté, d'exactitude et de vérité.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de changer cela. Nous pouvons nous rassembler en étant la force morale puissante et unifiée pour la paix que les fondateurs de cette institution avaient envisagée.

Cependant, si cela ne suffit pas à motiver les membres de l'Assemblée, je les prie de faire abstraction un instant de la mort et de la destruction que le Hamas sème en Israël. Je les prie de se pencher sur les souffrances qu'il inflige au peuple palestinien. Le Hamas est le Gouvernement de fait de Gaza depuis 2007, et pourtant, après 11 ans de règne du Hamas, Gaza n'est alimentée en électricité que quelques heures par jour. Seulement 10 % de sa population ont accès à l'eau potable. Le taux de chômage est proche de 50 % et ne fait

qu'augmenter – un des taux de chômage les plus élevés au monde. Le Hamas a recours à la torture et aux arrestations arbitraires pour punir ses opposants politiques. Il a transformé Gaza en un État policier tout en utilisant ses ressources, y compris des ressources de l'ONU, pour fabriquer des roquettes et creuser des tunnels de la terreur. Les personnes qui souffrent le plus, et de loin, des agissements du Hamas sont les Palestiniens. Dans leur intérêt, le monde doit dénoncer les destructions que le Hamas a causées et continue de causer.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis corrigerait un tort historique. Plus important encore, il placerait l'Assemblée générale du côté de la vérité et de l'équilibre dans le but de rétablir la paix au Moyen-Orient. Ce projet de résolution condamne les tirs de roquettes du Hamas contre des civils innocents. Il exige que le Hamas et les autres groupes militants mettent fin à toutes les attaques violentes, notamment au moyen de cerfs-volants enflammés, et il réaffirme l'appui de l'ONU à une paix juste, durable et complète. Avant que l'Assemblée générale puisse promouvoir de manière crédible un compromis et la réconciliation entre les Palestiniens et Israël, elle doit condamner officiellement, inconditionnellement et sans ambiguïté le terrorisme du Hamas. Quelle que soit l'opinion des pays représentés dans cette salle concernant la forme que doit prendre un futur accord de paix, l'appui à ce projet de résolution est une étape essentielle à cette fin. La paix doit être fondée sur la vérité.

Je voudrais prendre un moment personnel pour demander à mes frères et sœurs arabes si la haine est vraiment si forte. La haine envers Israël est-elle si forte qu'ils sont prêts à défendre une organisation terroriste – une organisation qui nuit directement au peuple palestinien? N'est-il pas temps de passer outre? Pour instaurer une paix et une sécurité véritables dans toute la région, n'est-il pas temps pour les deux parties de tourner la page? Dans l'intérêt de la paix et de cette institution, je prie respectueusement mes collègues d'appuyer le projet de résolution des États-Unis.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a présenté l'amendement A/73/L.46 au projet de résolution A/73/L.42, déposé par les États-Unis d'Amérique.

Comme nous l'avons fait à d'autres occasions, nous soulignons notre ferme attachement à tous les efforts internationaux qui favoriseront un règlement pacifique de la situation d'occupation que subit le peuple palestinien. À cet égard, nous approuvons les initiatives

telles que la feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres, qui représentent une garantie de paix juste et durable afin que les deux peuples puissent vivre à l'intérieur de frontières reconnues et sûres.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre conviction que le seul moyen de remédier à long terme à l'occupation de la Palestine est la solution des deux États, qui permettrait enfin de créer un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Comme elle l'a indiqué à d'autres occasions, ma délégation condamne tout acte menant à la violence ou mettant en danger la vie de civils. Nous demandons à toutes les parties d'accorder la priorité à la protection des civils et des infrastructures civiles.

À l'issue d'un certain nombre de consultations, ma délégation a décidé de retirer l'amendement qu'elle avait déposé parce qu'elle estime que cela permettra de garantir que l'Assemblée générale joue son rôle dans ce cas extrêmement important. Nous saisissons cette occasion pour appeler tous les représentants et tous les États Membres à s'associer à l'initiative visant à adopter le projet de résolution proposé par la délégation des États-Unis à une majorité de deux tiers des membres de l'Assemblée générale. Je réitère que ma délégation a pris la décision de retirer l'amendement proposé par elle, et elle prie la présidence de prendre en compte cette décision.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'État plurinational de Bolivie a retiré l'amendement figurant dans le document A/73/L.46.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.42.

Je donne la parole au représentant du Koweït pour une motion d'ordre.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Étant donné que mon pays préside le Groupe des États arabes ce mois-ci, je prends la parole au nom de ce groupe.

Le point de l'ordre du jour à l'examen, « La situation au Moyen-Orient », est directement lié à la paix et à la sécurité internationales. Cette question est inscrite depuis des années à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. En conséquence, des dizaines de résolutions condamnant l'occupation

israélienne et demandant qu'elle cesse ont été adoptées, ainsi que des résolutions dénonçant les politiques et pratiques de la Puissance occupante qui violent la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire. Si l'occupation avait pris fin rapidement, nous n'aurions pas eu besoin d'adopter de telles résolutions. C'est pour cette raison que la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, est une question si importante que les décisions de l'Assemblée générale à son propos doivent être adoptées à une majorité des deux tiers des membres présents et votants, conformément à l'Article 18 de la Charte et à l'article 83 du Règlement intérieur.

C'est ce dont est convaincu le Groupe arabe. Nous espérons que la présidence s'acquittera de sa tâche dans le respect de la Charte et du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et prendra en compte le précédent établi en juin 2018, lorsque le précédent Président de l'Assemblée générale a décidé que la situation au Moyen-Orient était une question importante ayant trait à la paix et à la sécurité internationales (voir A/ES-10/PV.38).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique pour une motion d'ordre.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Une majorité simple est requise pour l'adoption du projet de résolution déposé par les États-Unis (A/73/L.42). Depuis que je suis arrivée à l'Organisation des Nations Unies, tout un chacun dans cette salle m'a entendu parler de la pratique du deux poids, deux mesures, et du fait que nous avons besoin d'équité à l'Organisation. Nous examinons des préoccupations et des questions graves, et les réponses ne sont pas toujours faciles. Mais si nous ne faisons pas preuve d'équité, il ne nous reste rien d'autre. Il ne s'agit pas d'une simple motion; il s'agit de faire ce qui est juste. L'Assemblée générale n'a jamais rien dit – pas un seul mot – sur le Hamas, bien que nous convenions tous que le comportement du Hamas mine toutes les perspectives de paix. L'Assemblée générale n'a jamais utilisé le mot « Hamas », dans aucune résolution.

Ne serait-ce que vendredi dernier, il n'y a eu aucune décision à l'effet que les résolutions sur ce même point de l'ordre du jour devaient être adoptées à la majorité des deux tiers (voir A/73/PV.43). L'Assemblée n'a pas agi ainsi ce jour-là; et de la même manière, il n'y a pas de raison de décider que la majorité des deux tiers s'applique maintenant.

Le deux poids, deux mesures n'a pas sa place dans cette salle. Je veux être claire quant aux conséquences de ce vote de procédure. C'est une décision dont le seul but est de compromettre l'adoption du projet de résolution déposé par les États-Unis. Ceux qui présentent cette motion veulent que notre projet de résolution échoue. Mon frère koweïtien le sait, tout comme le Groupe des États arabes. La présidence ne doit pas leur donner raison.

Les États-Unis exhortent tous les États Membres à s'associer à eux dans ce vote de procédure. En conséquence, je demande instamment à tous les États Membres de voter contre la motion selon laquelle la majorité des deux tiers est requise. Votons sur le projet de résolution de la façon prévue, à la majorité simple, à l'instar de tous les autres projets de résolution sur ce point de l'ordre du jour qui ont été adoptés vendredi dernier.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'ai écouté attentivement les observations formulées par les représentants du Koweït et des États-Unis.

À ce stade, je tiens aussi à informer les membres que plusieurs délégations se sont enquis auprès de moi de la majorité requise pour l'adoption du projet de résolution A/73/L.42. Ayant pris note du fait que le texte du projet de résolution porte sur des questions qui sont aussi examinées par le Conseil de sécurité, et tenant compte de la décision prise par l'Assemblée générale pendant la 38^e séance plénière de la dixième session extraordinaire d'urgence (voir A/ES-10/PV.38), je vais soumettre à l'examen de l'Assemblée la question de savoir si une majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour l'adoption du projet de résolution A/73/L.42, conformément aux articles 83 et 84 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la question de savoir si une majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour l'adoption du projet de résolution A/73/L.42.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Chine, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée,

Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Somalie, Soudan, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Dominique, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Israël, Italie, Kiribati, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nauru, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu

S'abstiennent :

Arménie, Bhoutan, Burkina Faso, Cabo Verde, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fidji, Gabon, Guinée-Bissau, Guyana, Islande, Jamaïque, Kenya, Liechtenstein, Mongolie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Philippines, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Suisse, Timor-Leste

Par 75 voix contre 72, avec 26 abstentions, l'Assemblée générale décide que la majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour l'adoption du projet de résolution A/73/L.42.

[La délégation du Guatemala a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.]

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a décidé que la majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour l'adoption du projet de résolution A/73/L.42.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de quatre États, le Royaume de Bahreïn, les Émirats arabes unis, la République du Yémen et mon propre pays, le Royaume d'Arabie saoudite.

Je voudrais dire que nous sommes tout à fait d'accord avec notre collègue, le représentant du Koweït, qui a parlé au nom du Groupe des États arabes. Les quatre États, à titre national, voudraient ajouter les observations suivantes.

Nos États attachent une grande importance à une paix durable et globale au Moyen-Orient en tant que choix stratégique en faveur de la fin du conflit arabo-israélien, sur la base de la solution prévoyant deux États, conformément aux mandats internationaux et à l'Initiative de paix arabe de 2002, qui appelle à établir l'État palestinien le long des frontières du 4 juin 1967 avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, au retour des réfugiés et à la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien et les territoires libanais.

Nos États soulignent que le règlement durable du conflit palestino-israélien ne peut se faire que par des moyens pacifiques, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Israël doit cesser toute agression ou tout usage de la force contre le peuple palestinien. Il doit également mettre immédiatement fin à toutes ses pratiques et politiques illégales d'implantation de colonies de peuplement dans l'État palestinien occupé.

Nos États dénoncent sans réserve tous les actes terroristes, quelle que soit l'identité de leurs auteurs ou de leurs victimes. Nous condamnons également tous les États, groupes ou individus qui pratiquent le terrorisme ou qui y incitent. Nous estimons que rien ne justifie les actes terroristes. Nous dénonçons en outre tous les actes de violence qui pourraient mettre en danger la vie de civils. Nous appelons au respect du droit international des droits de l'homme et du droit international

humanitaire, en particulier la protection des civils. Toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et leur bien-être doivent être prises et les auteurs de crimes contre les civils doivent en répondre.

À cet égard, nous prenons note des quelque 500 résolutions de l'ONU dénonçant Israël, dont la plus récente est la résolution ES-10/20, sur la protection de la population civile palestinienne. Nous appelons Israël, Puissance occupante, à s'abstenir de tout acte d'agression et à s'acquitter de ses engagements et responsabilités juridiques. Nous condamnons tout acte qui conduit à de nouvelles violences ou qui menace la vie de civils. Nous exhortons toutes les parties prenantes à veiller à ce que toutes leurs manifestations soient de nature pacifique. Nous condamnons également les tirs de roquettes qui ont été effectués depuis la bande de Gaza contre des zones civiles israéliennes, et appelons à l'adoption de mesures urgentes pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et durable et, une fois le cessez-le-feu en place, au strict respect de celui-ci.

De 1947 à aujourd'hui, Israël a agi au mépris des résolutions de l'ONU et du droit moral et humanitaire, et a enfreint de nombreuses résolutions internationales, en particulier celles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Israël n'a aucun respect pour l'Organisation des Nations Unies, dont il est Membre. Israël n'a aucun respect pour la volonté de la communauté internationale, qui a condamné ses violations des droits des Palestiniens. Voilà pourquoi nos quatre États voteront contre le projet de résolution A/73/L.42.

En effet, le projet de résolution tente de dissimuler les violations israéliennes à l'encontre des Palestiniens et de saper la solution des deux États à laquelle nous aspirons. Le projet de résolution détourne notre attention des grandes questions du conflit, à savoir l'occupation, les activités d'implantation de colonies de peuplement et le blocus. Tels sont les trois défis fondamentaux auxquels la Palestine est confrontée, que ce soit dans la bande de Gaza, en Cisjordanie ou à Al-Qods Al-Charif. Nous ne devons pas détourner notre attention de ces obstacles à la paix. En conséquence, nous appelons tous les États Membres à voter contre le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer notre position concernant le projet de résolution A/73/L.42, intitulé « Activités du Hamas et d'autres groupes militants à Gaza ».

Ce projet de résolution est une supercherie, car il fait totalement abstraction de la première cause profonde du conflit, à savoir l'occupation illégale de la Palestine par Israël depuis des décennies. Cette occupation demeure l'épicentre de tous les conflits au Moyen-Orient. C'est la principale cause de plus de sept décennies de pratiques odieuses d'Israël à l'égard du peuple palestinien. C'est la cause profonde de la violation continue des droits fondamentaux des Palestiniens et des autres Arabes vivant sous occupation israélienne. C'est la principale raison des souffrances et de l'injustice imposées aux Palestiniens, dont près de 6 millions sont devenus des réfugiés. C'est la raison pour laquelle les Palestiniens, tant musulmans que chrétiens, souffrent d'une situation qui s'apparente à un nettoyage ethnique.

Pire encore, dans la bande de Gaza, près de 2 millions de Palestiniens continuent de vivre sous le bouclage étouffant imposé par Israël. Le blocus illégal et inhumain a fait de Gaza une prison à ciel ouvert inhabitable, conçue pour être insoutenable pour la vie humaine. La situation représente une véritable punition massive et collective de l'ensemble de la population de Gaza, y compris les femmes et les enfants. Elle est constitutive de crime de guerre.

L'une des dernières cruautés en date commises par Israël est représentée par les plus de 160 Palestiniens tués et les milliers d'autres blessés lors de la pacifique Grande Marche du retour, à Gaza. Une autre réalité du terrain que le projet de résolution passe totalement et intentionnellement sous silence est la poursuite des activités de peuplement illégales dans les territoires palestiniens, qui non seulement constitue une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, mais est également constitutive de crime de guerre. En outre, la prétendue participation d'Israël au processus de paix n'est qu'une façon de dissimuler sa politique d'agression et d'expansion. Enhardi par les changements intervenus dans le paysage politique des États-Unis, qui les ont conduits à reconnaître Jérusalem comme la prétendue capitale d'Israël et à y délocaliser leur ambassade, le régime d'occupation israélien a aisément cessé de dissimuler ce manque de respect.

Par ailleurs, Israël continue de nier totalement aux Palestiniens tout droit à l'autodétermination. C'est ce qui ressort de la récente promulgation de la loi raciste sur la « judéité de la nation ». En outre, le régime a pris des mesures sans précédent pour accélérer la judaïsation de Jérusalem, modifier sa composition démographique et son identité religieuse et culturelle et éliminer

les présences palestinienne, chrétienne et musulmane dans la Ville sainte.

Toutes ces mesures ont été prises alors que le Conseil de sécurité n'assumait pas sa responsabilité de mettre fin à l'occupation illégale et à cette tragédie qui dure depuis des décennies. Cet échec est la conséquence directe de l'appui soutenu et sans équivoque que les États-Unis accordent à toutes les politiques et pratiques du régime israélien. Ces politiques enhardissent le régime à poursuivre ses politiques illégales et ses pratiques inhumaines à l'encontre du peuple palestinien, en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, des résolutions de l'ONU et, surtout, des lois de l'humanité.

Le dépôt de ce projet de résolution n'est qu'une facette supplémentaire de l'appui des États-Unis à la version du conflit qu'en donne Israël pour justifier son agression contre les Palestiniens. Le texte est une tentative fallacieuse de détourner l'attention de la communauté internationale des causes profondes du conflit au Moyen-Orient – l'occupation du territoire palestinien. L'initiative des États-Unis vise à contrecarrer l'appui international robuste et soutenu dont bénéficie la réalisation de la cause de Palestine. Elle tente de faire fi des résolutions pertinentes que l'ONU a adoptées au fil des décennies à l'appui de la réalisation intégrale des droits des Palestiniens. Ce n'est donc pas uniquement le Hamas qu'elle vise, mais aussi le multilatéralisme et l'appui que l'Organisation et ses États Membres accordent de longue date au peuple palestinien.

La République islamique d'Iran rejette catégoriquement le projet de résolution. Nous voterons contre et exhortons tous les États Membres à faire de même et à rejeter clairement son adoption. Nous reconnaissons le Hamas comme un mouvement légitime de résistance luttant pour libérer le territoire palestinien de l'occupation étrangère. Le Hamas fait partie intégrante du peuple palestinien et défend les civils palestiniens contre l'agression militaire israélienne. À tous les points de vue, il s'agit là d'un droit intrinsèque et légitime en vertu du droit international.

En outre, ces dernières années, le Hamas a toujours joué un rôle important et responsable dans le maintien de la sécurité sur la bande de Gaza, et il est resté attaché aux éléments de l'accord de cessez-le-feu de 2014. En conséquence, adopter une décision opposée au Hamas ne ferait que servir les intérêts du régime occupant. De plus, l'adoption d'un projet de

résolution aussi dénaturé encouragera encore davantage le régime israélien à poursuivre son blocus brutal de Gaza, qui dure depuis des années, ce qui exacerberait la crise humanitaire déjà grave qui y sévit. Elle enverrait également un message très inexact et frustrant aux Palestiniens, en particulier à Gaza.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que ni la contrainte, ni l'intimidation, pas plus que les politiques discriminatoires ou sélectives ne permettront d'aboutir à la paix au Moyen-Orient. Condamner la lutte légitime des Palestiniens contre l'occupation est illégal, illégitime et dénué de sagesse politique, et, partant, inacceptable. Pour régler cette crise, il est impératif d'en finir avec l'occupation et de restaurer tous les droits inaliénables des Palestiniens, notamment leur droit au retour, à l'autodétermination et à établir leur propre État palestinien, indépendant et viable, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale. En dépit de toutes les brutalités et de l'impudence d'Israël, et malgré l'appui indéfectible, les manigances et les projets des États-Unis à cet égard, nous sommes convaincus que tous ces droits seront réalisés et que la force de la logique l'emportera sur la logique de la force.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, j'appelle tous les États Membres à voter contre le projet de résolution A/73/L.42. En effet, nous estimons que le projet de résolution détourne l'attention des causes profondes de la question palestinienne et contribue à éroder le consensus international à ce sujet.

Une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient est fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, sur la Feuille de route du Quatuor et sur l'Initiative de paix arabe adoptée par tous les pays arabes au Sommet de Beyrouth en 2002. Cette Initiative prévoit que, pour parvenir à la paix et à la normalisation des relations avec Israël, il faut que ce dernier ait mis fin à son occupation des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967. Nous réaffirmons notre appui à la solution des deux États, aux termes de laquelle Israël et la Palestine vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières reconnues d'avant 1967.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.42, intitulé « Activités du Hamas et d'autres groupes militants à Gaza ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tuvalu, Ukraine, Uruguay

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Chine, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gambie, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Afghanistan, Angola, Arménie, Barbade, Bhoutan, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Kenya, Mongolie, Népal, Ouganda, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines,

Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Vanuatu

Par 87 voix contre 57, avec 33 abstentions, le projet de résolution A/73/L.42 est rejeté, n'ayant pas obtenu la majorité des deux tiers des voix des membres présents et votants.

[Les délégations de l'Afghanistan et du Soudan du Sud ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter contre.]

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux orateurs que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution d'aujourd'hui, publié sous la cote A/73/L.42, donnait à la communauté internationale une possibilité de se racheter. Proposé par les États-Unis et appuyé par une coalition mondiale, ce projet de résolution donnait à l'ONU une nouvelle occasion de condamner enfin le Hamas. Nous remercions les États-Unis et l'Ambassadrice Haley d'avoir défendu ce qui est juste, et nous sommes fiers que plusieurs États Membres se soient rangés du côté de la vérité et adopté une position morale en condamnant le Hamas pour ses actes de terreur incessants.

Aujourd'hui, nous avons atteint une pluralité. Cette pluralité aurait été équivalente à une majorité si le vote n'avait pas été détourné par une manœuvre politique procédurale. D'une seule voix forte et courageuse, nous aurions pu exiger du Hamas qu'il rende des comptes. Les États Membres qui ont voté contre le projet de résolution devraient avoir honte. Je demande à ces pays d'attendre d'être confrontés au terrorisme sur leur propre territoire. Leur silence face au mal révèle leurs vraies couleurs et nous dit de quel côté ils sont vraiment – du côté de ceux qui ne se soucient pas de la vie des Israéliens et des Palestiniens innocents qui sont victimes des terroristes du Hamas. Ceux qui approuvent le terrorisme aujourd'hui seront contraints de faire face à ses conséquences meurtrières demain.

Nous rendons hommage aux enfants d'Israël à Sderot, Netivot et Ashkelon, qui endurent si courageusement les dangers unimaginables des tirs de roquettes. Nous pensons aussi aux habitants de Gaza : ils méritent un avenir meilleur, pas un avenir contrôlé par un régime de terroristes. Le monde ne restera pas silencieux tant que le Hamas n'aura pas mis fin à ses pratiques violentes

et illégales. Son heure a sonné. Qu'ils l'admettent ou non, tous les États Membres présents dans cette salle savent très bien que le Hamas est une organisation terroriste islamique radicale qui s'est vouée à la destruction d'Israël.

Au cours des 13 dernières années, depuis qu'Israël s'est complètement retiré de la bande de Gaza et que le Hamas s'en est violemment emparé, les terroristes du Hamas ont lancé plus de 13 000 roquettes sur des communautés israéliennes, visant délibérément des civils. En novembre, le Hamas a tiré près de 500 roquettes sur Israël en deux jours. Le Hamas commet un double crime de guerre en lançant des roquettes depuis des quartiers palestiniens de Gaza directement sur des centres de population civile israéliens. Le Hamas a construit près de 40 tunnels terroristes qui infiltrent les villes frontalières israéliennes pour kidnapper et tuer des Israéliens. Nous avons découvert et neutralisé 15 tunnels rien que cette année, la dernière fois en octobre. Le Hamas a perpétré des centaines d'attentats-suicides à la bombe, de tirs à balles réelles et d'attaques à l'arme blanche qui ont tué et blessé des milliers de personnes innocentes. Il a organisé des émeutes violentes et sans fin le long de la barrière de sécurité entre Israël et Gaza, cherchant à envahir Israël et à encourager les jeunes Palestiniens à envoyer du matériel enflammé vers Israël.

Le Hamas exploite la population de Gaza – ses propres frères et sœurs palestiniens – comme boucliers humains, une activité à la fois illégale et déplorable. Le Hamas prive sa population de ses droits fondamentaux et vole des milliards de dollars d'aide humanitaire, payés par les contribuables des États Membres de l'ONU, pour financer ses ambitions terroristes. Jour après jour, le Hamas nie le droit même d'Israël à exister.

Le Hamas est également en violation flagrante du droit international en continuant à tenir en otage quatre jeunes Israéliens qu'il a capturés. En 2014, le Hamas a enlevé et tué Oron Shaul et Hadar Goldin. Le Hamas détient également Avraham Mengistu et Hisham Al-Sayed, deux jeunes civils israéliens souffrant de maladies mentales. Le Hamas a refusé de donner des signes de vie aux familles de ces hommes et n'autorise pas les visites du Comité international de la Croix-Rouge. L'Organisation des Nations Unies a l'obligation légale et morale d'assurer le retour de nos garçons.

Pendant que le Hamas viole de manière flagrante le droit international, ses dirigeants ont l'audace de se plaindre d'Israël auprès de l'ONU. Pas plus tard que la semaine dernière, le dirigeant du Hamas, Ismail

Haniyeh, a envoyé à l'ONU une lettre que tous les États Membres ont reçue, condamnant Israël et appelant à plus de violence. Ismail Haniyeh vous a contactée, Madame la Présidente. C'est un homme qui a fait l'éloge d'Oussama ben Laden et l'a qualifié de guerrier saint. Il a le sang d'innombrables vies innocentes sur les mains. Il n'y a aucune différence entre le fléau du Hamas et la barbarie de l'État islamique d'Iran et du Levant, d'Al-Qaida ou de Boko Haram. Toutes ces organisations sont déterminées à terroriser des innocents.

Aujourd'hui, alors que le peuple juif célèbre le miracle de Hanoukka, une pluralité d'États Membres ont adopté une position morale. Ils ont appuyé le projet de résolution et condamné sans équivoque le Hamas. D'autres pays ont choisi de voter contre le projet de résolution. Certains sont restés passivement sur la touche pour essayer de paraître neutres ou objectifs. Soyons clairs : la neutralité n'existe pas ici. Il n'y a pas de « deux côtés ». Il n'y a pas d'équivalence morale. Il y a une organisation terroriste qui met en danger les civils, violant de façon flagrante le droit, et il y a un État qui les protège. Aujourd'hui, la majorité de la communauté internationale a exposé le Hamas; d'autres ont fermé les yeux. Il ne faudra pas longtemps avant que toutes les nations du monde cessent de tourner le dos aux milliers de Palestiniens et d'Israéliens qui sont victimes de la terreur et fassent enfin une déclaration claire et sans équivoque condamnant le Hamas.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à l'explication de vote qui sera donnée sous peu par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je ferai la déclaration suivante à titre national.

Le Royaume-Uni a voté pour le projet de résolution A/73/L.42, et nous remercions les États-Unis de l'avoir déposé, car il est juste que le Hamas soit condamné pour son utilisation aveugle des tirs de roquettes et autres armes contre les communautés et les civils israéliens. Le Royaume-Uni souscrit et appelle à une paix globale entre les parties, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Le projet de résolution indique très clairement que tous les actes de violence contre les civils sont inacceptables. Le Royaume-Uni appelle tous les acteurs à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute nouvelle violence. Les Palestiniens ont le droit de manifester pacifiquement et Israël a le droit de se défendre, mais il doit faire preuve de retenue dans l'utilisation de balles réelles. Nous sommes profondément préoccupés par le

nombre de victimes des deux côtés, y compris le nombre de Palestiniens tués cette année.

Le Hamas doit décider s'il est prêt à accepter les principes du Quatuor et à conjuguer ses efforts pour la paix ou s'il continuera à recourir à la terreur, avec toutes les conséquences que cela implique pour les populations de Gaza et d'Israël. Nous appuyons donc pleinement l'appel lancé dans le projet de résolution en faveur de mesures véritables pour la réconciliation intrapalestinienne et de mesures concrètes pour réunifier la bande de Gaza et la Cisjordanie sous l'Autorité palestinienne et assurer son bon fonctionnement dans la bande de Gaza. Nous saluons les efforts de l'Égypte, du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et de l'ensemble de la communauté internationale à cette fin.

Nous demeurons gravement préoccupés par la situation humanitaire catastrophique à Gaza. La priorité immédiate doit être de réduire les tensions et d'éviter un nouveau conflit. Nous attendons du Hamas, de l'Autorité palestinienne et d'Israël qu'ils fassent tout leur possible pour empêcher une nouvelle escalade. Nous avons des discussions fréquentes avec le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne sur la nécessité d'assouplir les restrictions imposées à Gaza. Le Royaume-Uni se félicite des efforts déployés récemment pour améliorer la situation humanitaire, mais il reste beaucoup à faire. Les peuples d'Israël et de Gaza ont le droit de vivre sans crainte constante pour leur sécurité. Les deux peuples ont le droit de vivre en paix et en sécurité. Des mesures urgentes s'imposent pour remédier aux causes profondes du conflit.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut un processus politique en vue de réaliser la solution des deux États, sur la base des paramètres bien établis dont le Royaume-Uni estime toujours qu'ils constituent le seul cadre viable pour une paix juste et durable. C'est pour cette raison que le Royaume-Uni aurait également voté pour l'autre projet de résolution portant sur cette question, s'il avait été présenté. Le Royaume-Uni reste déterminé à œuvrer aux côtés des deux parties et de ses partenaires régionaux et internationaux à la réalisation de cet objectif.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration, à laquelle le Royaume-Uni vient de s'associer, au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat

potentiel; et le Liechtenstein, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, s'associent à la présente déclaration.

Tout en confirmant de nouveau que l'Union européenne a voté pour le projet de résolution A/73/L.42, sur les activités du Hamas et d'autres groupes militants à Gaza, je tiens à réaffirmer et à souligner une fois encore l'engagement ferme et constant de l'Union européenne en faveur des paramètres reconnus au niveau international pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et les accords conclus précédemment. Tout plan de paix qui ne reconnaît pas ces paramètres reconnus au niveau international risque d'être condamné à l'échec.

L'Union européenne est fermement convaincue que la réalisation d'une solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États, permettant de répondre aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité et aux aspirations des Palestiniens à avoir leur propre État et à la souveraineté, de mettre fin à l'occupation et de régler toutes les questions relevant du statut final, conformément aux résolutions 1860 (2009) et 2334 (2016) et aux accords conclus précédemment, est le seul moyen viable et réaliste de mettre un terme au conflit et d'instaurer une paix juste et durable. L'Union européenne continuera d'œuvrer à cette fin aux côtés des deux parties et de ses partenaires régionaux et internationaux.

L'Union européenne est vivement préoccupée par la situation à Gaza, où habitent 2 millions de personnes dont l'accès aux services de base ainsi qu'à l'eau et à l'électricité en quantité suffisante est problématique. La situation humanitaire est catastrophique. Nous saluons les efforts déployés par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour réduire le risque que la situation ne se détériore davantage et pour améliorer la situation humanitaire.

Plus généralement, l'Union européenne voudrait exprimer son appui à tous les acteurs humanitaires, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'assistance que l'UNRWA apporte aux réfugiés palestiniens est un facteur de stabilité à Gaza et dans la région. Dans l'immédiat, la priorité doit être de réduire les tensions et de prévenir un nouveau

conflit à Gaza. Nous attendons des autorités *de facto* de Gaza qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir une nouvelle escalade. L'Union européenne exhorte tous les acteurs concernés à agir avec la plus grande retenue pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines, à prévenir toute escalade et à s'abstenir de recourir à la violence ou d'exploiter les manifestations pacifiques à d'autres fins.

Tout en rappelant le droit d'Israël à la légitime défense, nous attendons des autorités israéliennes qu'elles respectent pleinement les principes de nécessité et de proportionnalité quand elles ont recours à la force. Le retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza est indispensable pour améliorer durablement les conditions et la situation humanitaire dans cette zone. Toutefois, il est impératif que la situation à Gaza change fondamentalement si l'on veut obtenir des résultats durables. Il faut notamment mettre un terme à la politique du blocus appliquée par Israël et ouvrir tous les points de passage, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts déployés par l'ONU et l'Égypte en vue de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une Autorité palestinienne unique et légitime. L'Union européenne continuera d'œuvrer à cette fin aux côtés de ses partenaires, des Israéliens et des Palestiniens, des acteurs régionaux et du Quatuor pour le Moyen-Orient. Il faut rétablir un horizon politique de toute urgence. C'est pour cette raison que ces derniers mois, l'Union européenne et ses États membres ont réaffirmé avec force leur position unanime et globale en faveur de la solution des deux États, Jérusalem étant la future capitale des deux États.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position ferme en faveur du peuple palestinien frère et de tous les efforts visant à instaurer une paix juste et globale entre les Palestiniens et les Israéliens, en vue de la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe, aux principes de la solution des deux États et aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale et de l'ONU.

Le Royaume de Bahreïn condamne et rejette fermement toute forme de violence, d'extrémisme, d'agression et de terrorisme contre les civils, quelles qu'en soient les causes et les motivations. Nous

soulignons qu'il est essentiel de respecter les lois et les conventions pertinentes.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège a voté pour le projet de résolution A/73/L.42 et voudrait expliquer son vote.

À notre avis, le texte du projet de résolution n'est pas assez ferme quant au principe selon lequel notre objectif stratégique est une solution négociée prévoyant deux États. Nous estimons que les références dans le texte relatives aux exigences du droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU sont trop faibles à cet égard. La Norvège appuie les efforts de l'Égypte en faveur de la réconciliation et du rapprochement entre les Palestiniens. Le projet de résolution, à notre avis, n'est pas clair quant aux conditions essentielles à la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale, telles qu'énoncées dans les critères du Quatuor.

En sa qualité de Présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège poursuivra ses efforts visant à stabiliser la situation à Gaza, à renforcer l'appui international à l'Autorité palestinienne et à intensifier les efforts humanitaires à Gaza.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement mexicain a voté pour le projet de résolution A/73/L.42, car il condamne fermement tous les actes de violence, sous quelque forme que ce soit, commis à l'encontre des populations civiles et des travailleurs humanitaires par quelque acteur que ce soit et en toutes circonstances, ainsi que tous les actes terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

Le Mexique est favorable à la reprise du dialogue en vue de parvenir à une solution juste et durable fondée sur un règlement prévoyant deux États, à savoir sur le droit d'Israël et de la Palestine à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam apprécie et appuie vivement tous les efforts déployés par les communautés régionale et internationale pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient dans l'intérêt de la paix, de la stabilité, de la coopération et du développement dans la région. Nous sommes d'avis que le conflit ne peut être réglé qu'au moyen de négociations pacifiques visant à trouver une solution globale et juste, sur la base des résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité et du respect des droits fondamentaux du peuple palestinien et des droits légitimes de tous les pays à coexister dans la paix et la sécurité.

Nous regrettons de ne pas avoir été en mesure de voter pour le projet de résolution A/73/L.42, sur les activités du Hamas et d'autres groupes militants à Gaza. Dans le même temps, nous voudrions réitérer notre position ferme, à savoir que nous condamnons tous les actes terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement chilien a voté pour le projet de résolution A/73/L.42, et il souhaite expliquer sa position à cet égard.

Le Chili réitère son appui total et inconditionnel à la résolution 181 (II), en vertu de laquelle la communauté internationale a décidé de créer deux États – un arabe et l'autre juif. En conséquence, sur cette base, le Chili a reconnu l'État d'Israël et l'État palestinien, maintenant des relations diplomatiques avec les deux pays. De même, nous affirmons qu'ils ont tous les deux le droit de vivre en tant qu'États indépendants et démocratiques, coexistant dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues qui doivent être déterminées dans le cadre de négociations bilatérales entre les parties.

Notre pays estime qu'aucun motif ou contexte ne saurait excuser ni justifier les actes de terrorisme. Nous réaffirmons également que les mesures adoptées par les États en matière de lutte contre le terrorisme doivent être conformes aux obligations qui découlent du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Le Chili appelle à intensifier les efforts visant à instaurer une paix durable et à rétablir rapidement la présence de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous exhortons Israël à lever les restrictions draconiennes imposées aux citoyens palestiniens à Gaza et à améliorer les conditions de vie des 2 millions de personnes qui vivent dans ces territoires. Nous condamnons les actes de provocation et de violence qui touchent principalement les populations civiles dans les deux camps et nous déplorons le recours disproportionné à la force par les soldats israéliens, en particulier l'utilisation de munitions et d'armes de guerre comme moyens de répression contre des manifestants désarmés.

Pour terminer, le Chili rejette tout lien ou association que l'on tenterait d'établir entre le terrorisme et le peuple palestinien dans son ensemble. Notre pays

accueille la plus importante communauté palestinienne à l'extérieur du Moyen-Orient. À cet égard, le Chili est extrêmement reconnaissant de la contribution qu'apporte la communauté palestinienne au développement et au progrès dans le pays.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'est abstenue dans le vote et souhaite fournir l'explication de vote suivante.

En tant qu'État Membre de l'ONU, nous avons le devoir et la responsabilité d'appuyer les efforts que déploient les parties, ainsi que les efforts diplomatiques régionaux et internationaux, afin de garantir la promotion d'un règlement politique définitif et juste pour les parties concernées par la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. Ce règlement doit être basé sur la solution des deux États, la Palestine et Israël, seule option qui permettra de ramener la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

L'Équateur a réitéré son plein appui à l'esprit et à la nature des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016), ainsi qu'à toutes les initiatives qui accompagnent le processus de dialogue et de négociation entre Israël et la Palestine. L'Équateur estime que la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne ne se réduisent pas à condamner le Hamas et qu'elles exigent de parvenir au plus vite à un règlement pacifique et négocié.

Enfin, pour conclure, l'Équateur condamne tous les actes de terrorisme et réitère son appel à faire cesser la violence, quelle qu'en soit l'origine.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Le fait qu'un grand nombre de pays aient aujourd'hui condamné le rôle du Hamas dans la persistance du calvaire de Gaza, ainsi que la menace qu'il pose pour Israël, constitue un progrès. Aujourd'hui, nous estimons avoir une chance d'adopter une approche plus globale sur cette question à l'Assemblée générale, mais nous savons tous que les votes et les résolutions ne régleront pas ce conflit. Saisissons cette occasion pour encourager et aider les deux parties à reprendre des négociations directes et à œuvrer à l'instauration d'une paix durable pour leurs peuples. Le Canada demeure attaché à l'objectif d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, notamment la création d'un État palestinien coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 38 de l'ordre du jour.

Point 38 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Projet de résolution (A/73/L.49)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.49.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande est heureuse de présenter le projet de résolution A/73/L.49, intitulé « Pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Une paix de cette nature n'est malheureusement pas envisageable actuellement. Le règlement du conflit au Moyen-Orient, 25 ans après la signature des Accords d'Oslo, exige d'inverser la tendance négative qui prévaut actuellement sur le terrain. Les activités de colonisation, la violence et la terreur nous éloignent de la réalisation d'une solution des deux États négociée, avec Jérusalem comme future capitale des deux États.

Comme l'indique le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, la solution des deux États doit être basée sur les paramètres convenus de longue date, notamment la fin de l'occupation qui a débuté en 1967. Le règlement du conflit doit permettre de répondre aux besoins d'Israël et de la Palestine en matière de sécurité, ainsi qu'à l'aspiration des Palestiniens à créer leur propre État souverain, mais aussi de régler toutes les questions relatives au statut final. L'Irlande, en collaboration avec ses partenaires de l'Union européenne, continuera d'œuvrer à la réalisation de cet objectif avec les deux parties et ses partenaires régionaux et internationaux.

En tant que pays qui a subi et réglé un conflit et qui a instauré un processus de paix efficace grâce à un appui international important, l'Irlande continue d'espérer que les divisions pourront être surmontées et les antagonismes de longue date mis de côté. Il faudra pour cela faire preuve de dynamisme et de vision et bénéficier de l'appui actif de la communauté internationale. Il est possible d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Elle doit être basée sur les paramètres convenus de longue date qui reconnaissent les aspirations légitimes et les besoins des peuples palestinien et israélien en matière de sécurité. Nous croyons qu'il importe de réaffirmer ces idées communes, et nous

exhortons les autres États Membres de l'ONU à appuyer le projet de résolution présenté aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.49, intitulé « Pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/73/L.49?

M. Wagner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis demandent un vote enregistré sur le projet de résolution A/73/L.49.

La Présidente (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda,

Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Libéria, Nauru

S'abstiennent :

Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Soudan du Sud, Timor-Leste, Vanuatu

Par 156 voix contre 6, avec 12 abstentions, le projet de résolution A/73/L.49 est adopté (résolution 73/89).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote après le vote. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour a voté pour le projet de résolution A/73/L.42, qui n'a pas été adopté, et pour la résolution 73/89, qui vient d'être adoptée. Selon nous, la résolution et le projet de résolution sont liés, et c'est pourquoi ils ont été examinés à la même séance plénière.

La position de Singapour doit être comprise comme prenant en compte la teneur de la résolution et du projet de résolution. Je tiens à souligner qu'aujourd'hui notre position a également été guidée par deux principes clefs.

Premièrement, Singapour ne cautionne pas les actes de violence contre les cibles civiles, notamment les tirs de roquette contre les zones civiles. Nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense et son droit de prendre des mesures proportionnées pour protéger sa population civile. Deuxièmement, nous réaffirmons notre position de longue date de soutien à un règlement pacifique du problème israélo-palestinien, grâce à la solution négociée des deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Singapour encourage la reprise du dialogue entre toutes les parties concernées et leur demande de faire preuve de retenue, de faire tout leur possible pour protéger les civils des deux côtés de la frontière et de prendre d'urgence des mesures pour désamorcer la situation. Toutes les parties doivent assumer la responsabilité de mettre fin à la violence, de rétablir le calme et de réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies a adopté une résolution anti-israélienne de plus, la résolution 73/89, grossissant ainsi la pile sans cesse croissante des résolutions qui essaient de délégitimer mon pays.

Cet organe a manqué une autre occasion de condamner le terrorisme et de s'exprimer clairement contre le Hamas, une organisation terroriste qui tue des Palestiniens et des Israéliens innocents et leur cause du tort, qui nie le droit même d'Israël à l'existence et qui sabote tous les espoirs de paix. Le même jour, l'Assemblée générale a adopté la résolution déposée par l'Irlande. Cela me rappelle le commentaire bien connu de l'ancien Ambassadeur d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, Abba Eban, qui passa de nombreuses années dans ce bâtiment. Il avait dit :

« Si l'Algérie présentait une résolution déclarant que la Terre est plate et qu'Israël l'a aplatie, elle serait adoptée par 164 voix contre 13. »

Depuis qu'il a dit cela il y a plus de 50 ans, rien n'a changé dans cette salle. Si l'Organisation des Nations Unies veut produire un véritable changement au Moyen-Orient, elle doit commencer par la base et condamner sans équivoque le terrorisme, reconnaître le droit d'Israël d'exister en tant qu'État juif et démocratique et rejeter clairement tous les acteurs qui ne reconnaissent pas Israël, ainsi que la pratique des deux poids, deux mesures et l'hypocrisie dont nous avons été témoins aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de diriger avec brio le débat de l'Assemblée générale sur cette question importante.

Nous devons tout d'abord réaffirmer notre gratitude sincère et profonde à tous les États Membres qui se sont mis aujourd'hui du côté de la justice, en appuyant la cause juste de la Palestine, les droits inaliénables du peuple palestinien et le consensus mondial sur les éléments de référence pour une solution juste, durable et pacifique de la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien. Inébranlables sur les principes, ils ont aidé à repousser les tentatives faites pour miner les efforts de plusieurs décennies visant à remédier à cette injustice sur la base du droit et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qui constituent l'épine dorsale du consensus international et la clef de la paix.

Ce consensus international a été renforcé aujourd'hui par le ferme appui pour la résolution 73/89, sur une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, en réaffirmant l'attachement de l'Assemblée générale à la base et aux paramètres d'une solution pacifique, tels que consacrés par les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor. Cette réaffirmation sans équivoque, conforme aux nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), est importante, compte tenu des mesures visant à éroder le consensus mondial en faveur d'une solution juste qui réalise les droits du peuple palestinien et la solution des deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie, sur la base des frontières d'avant 1967.

Nous remercions l'Irlande d'avoir déposé le projet de résolution et la Bolivie d'avoir présenté l'amendement A/73/L.46, sur lequel le projet était fondé. Nous exprimons notre vive gratitude aux délégations qui ont voté pour, confirmant ainsi leurs positions de principe et leur solidarité. Il est clair que la communauté internationale n'acceptera pas que le droit international, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les éléments de référence de longue date pour une solution soient écartés. C'est la base fondamentale et minimale de toute action sur la question, menée de façon équitable et constructive. Nous ne céderons pas, que ce soit sur les mesures prises ici à l'ONU ou sur les mesures prises dans le cadre du processus politique. Les négociations de paix ne pourront jamais être crédibles – et ne seront jamais fructueuses – si elles sont menées en dehors de cet espace, comme en témoignent les échecs historiques du processus de paix et l'impasse politique actuelle.

Les États Membres qui appuient depuis longtemps les résolutions de l'ONU sur la question de Palestine ne doivent pas accepter les allégations insultantes qui dénigrent leurs positions nationales, leurs valeurs communes et les efforts multilatéraux qu'ils déploient sur cette question d'importance mondiale. Nous rejetons toute calomnie ou insulte dirigée contre eux parce qu'ils sont fidèles à leurs principes. Nous réaffirmons que ces résolutions ne sont pas partisans ou anti-israéliennes, mais qu'il s'agit plutôt de textes législatifs sérieux en faveur du droit, en faveur des droits et en faveur de la paix. Les allégations contraires sont fausses, et ces résolutions traitent de tous les aspects de la question, en se fondant sur la loi et d'une manière raisonnable et non provocatrice.

Quant aux appels à l'équilibre, nous disons qu'il n'y a absolument aucun équilibre ni aucune symétrie dans le conflit. Il y a un occupant et un peuple occupé, et les règles du droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, sont absolument claires à cet égard. C'est pourquoi nous rejetons l'hypothèse selon laquelle il faut équilibrer les résolutions de l'ONU, qui est un prétexte pour entreprendre ce qui est clairement une action antipalestinienne, une action de plus dans la liste des actions punitives menées par l'actuelle Administration des États-Unis, qui a débuté par la décision provocatrice concernant Jérusalem, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et du consensus mondial, décision qui a été prise il y a exactement un an aujourd'hui et qui n'a manifestement fait qu'encourager Israël à commettre des crimes et à agir impunément, au détriment du peuple palestinien, de la solution des deux États et de l'objectif de paix.

Ce qui s'est passé aujourd'hui à l'Assemblée est le résultat d'une incitation à un bras de fer inutile, répondant à des motifs et des objectifs douteux. En exploitant les problèmes de violence et de terrorisme, le but manifeste de ce bras de fer était de montrer certains États du doigt d'une manière partielle et flagrante. Ce n'est pas le rôle de l'Assemblée générale; son rôle est de promouvoir des solutions concertées et durables aux problèmes et aux conflits complexes de notre monde. Cette initiative des États-Unis fait tout le contraire, en exacerbant les tensions et en sapant les efforts collectifs et sérieux déployés par les parties concernées pour désamorcer la situation, instaurer la confiance et rechercher véritablement la réconciliation et la paix.

La violence et la terreur sont une grave facette de ce conflit, comme dans d'autres conflits dans le monde,

mais nous rejetons les tentatives cyniques de réduire la question de Palestine à une question de violence et de terreur. Il s'agit d'une question politique, territoriale et de droits de l'homme. Il s'agit de mettre fin à l'occupation. Il s'agit d'un peuple privé de son droit de vivre dans la liberté, la dignité et la paix sur sa terre. La rhétorique mensongère qui diabolise toujours plus la partie palestinienne et exonère Israël de ses responsabilités est inacceptable et fait totalement abstraction de la cause à l'origine du conflit et des crises récurrentes, à savoir l'occupation israélienne illégale, la colonisation, le blocus de notre territoire et l'oppression de notre peuple.

En conséquence, nous remercions sincèrement toutes les délégations qui ont voté contre le projet de résolution A/73/L.42 déposé par les États-Unis, rejetant cette rhétorique mensongère et cette démarche pernicieuse, et nous soulignons qu'il ne s'agit pas seulement de la Palestine; il faut les rejeter dans tous les cas. La communauté internationale ne peut permettre que l'ordre fondé sur des règles soit aussi facilement démantelé. Le multilatéralisme et les institutions internationales doivent être préservés, car ils sont essentiels pour le progrès humain et pour relever les nombreux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Le prétexte invoqué pour justifier cette initiative a été directement contredit par le fait que les résolutions de l'Assemblée générale sur notre question regorgent de condamnations claires de la violence et du terrorisme contre les civils en toutes circonstances. Ces résolutions sont correctement rédigées, dans le respect du droit international et en tenant dûment compte du contexte général de l'occupation par Israël du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est depuis 1967 – une occupation illégale qui n'est pas le sort éternel auquel le peuple palestinien est prédestiné et qui doit prendre fin.

Nous ne pouvons accepter un discours partisan qui attribue la violence à la partie palestinienne, tout en fermant les yeux sur la violence et la terreur dont Israël se rend coupable au quotidien à l'encontre des Palestiniens, hommes, femmes et enfants, qui se manifestent d'innombrables façons et font que ces personnes ont besoin d'une protection internationale, laquelle continue de leur être injustement refusée. Cette initiative n'offre aucune solution. La catastrophe humanitaire et la détresse humaine dans la bande de Gaza ne seront pas réglées par de tels agissements hostiles. Des solutions politiques et humanitaires s'imposent d'urgence. Le blocus israélien illégal doit être levé.

Nous tenons aussi à rendre une nouvelle fois hommage aux efforts déployés par l'Égypte, pays frère, en faveur de la réconciliation palestinienne. Notre priorité nationale reste de mettre fin à cette division préjudiciable, de réunir notre peuple et nos terres et de restaurer le consensus national palestinien, le contrôle et les fonctions du Gouvernement dans la bande de Gaza, comme en Cisjordanie, avec une même loi, un même gouvernement et une même force de sécurité, sur la base des principes de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous appelons à mettre fin à l'hypocrisie qui consiste à appeler à la réconciliation palestinienne, d'un côté, et de l'autre, à menacer de punir les Palestiniens qui œuvrent en ce sens.

Aux délégations qui ont voté pour le projet de résolution déposé par les États-Unis, je dis que nous sommes profondément déçus mais que nous comprenons que chaque État a le droit souverain de décider de son vote. Cependant, nous voyons ce qui s'est passé aujourd'hui comme une anomalie et l'appui fondé sur les principes et la solidarité témoignés à la Palestine à travers le monde continuent de nous reconforter. Nous rejetons catégoriquement la primauté de la force sur le droit et réaffirmons que les mesures punitives visant à

saper nos droits, à humilier notre peuple et à nous avoir à l'usure ne parviendront pas à nous soumettre. Nos droits sont inaliénables, notre cause est juste et nous les défendons fermement.

Je me demande quel honneur ou quelle gloire peut-il y avoir à attaquer un peuple occupé, sans défense, qui est privé de liberté depuis si longtemps et qui a tant souffert. Quel honneur peut-il y avoir à utiliser le pouvoir pour nuire, plutôt que pour réparer l'injustice et aider vraiment ceux qui sont dans le besoin? Absolument aucun. Le peuple palestinien est un peuple fier et inébranlable. Il ne cédera pas à cette injustice; au contraire, il continuera obstinément de rechercher une issue pacifique à cette injustice d'une manière qui garantisse la réalisation de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, son droit de retour et son droit à une vie de liberté, de dignité, de paix et de sécurité dans son État indépendant et souverain de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 38 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.